

Luc Bonet
Chargé de mission académique pour l'enseignement du catalan
luc.bonet@ac-montpellier.fr
06.86.05.60.29.

Épreuves d'expression orale de catalan au baccalauréat et autres examens

Textes de référence

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=76422

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréats général et technologique **FICHES D'ÉVALUATION EN ANNEXE**

Épreuves de langues vivantes applicables aux baccalauréats général et technologique (hors séries L, TMD, STAV et hôtellerie)

NOR : MENE1400244N

note de service n° 2014-003 du 13-1-2014

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=74959

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général **FICHES D'ÉVALUATION EN ANNEXE**

Épreuves de langues applicables à la série L à compter de la session 2014

NOR : MENE1327285N

note de service n° 2013-176 du 14-11-2013

Voir aussi le site académique de l'enseignement du catalan

<http://disciplines.ac-montpellier.fr/catalan/lycee>

Pour mémoire épreuve écrite LV2 [Andorre LV1]

Date épreuves : mi juin

Réunion d'harmonisation sur les critères de correction, mise à disposition d'un corrigé et d'un barème

En aucun cas les examinateurs des épreuves orales ne doivent communiquer aux candidats les notes qu'ils leur attribuent ; notation à partir d'une grille d'évaluation fournie

Épreuve orale obligatoire LV2 (série ES, S, STI2D, STD2A, STMG, ST2S, STL) [Andorre LV1]

Date : début juin

Support : Une notion du programme étudiée dans l'année tirée au sort par le candidat (pas de liste de notions ni de documents à fournir au professeur examinateur)

Examineur : professeur de l'élève ou de l'établissement pendant le temps scolaire

Préparation : 10 min

Durée passage : 10 min (5 min d'expression en continu pour présenter la notion + 5 min maximum d'interaction)

Niveau attendu : B1 (voir grille d'évaluation complétée par l'examineur ayant statut de copie d'examen)

Candidats individuels (candidats libres):

Dans tous les cas, ils doivent présenter la liste des notions étudiées dans l'année et les documents qui les ont illustrées, en deux exemplaires.

Épreuve orale obligatoire LV2 (série L) [Andorre LV1]

Date : début juin

Support : Liste des notions au programme étudiées, deux exemplaires des documents qui les ont illustrées (non issus de manuels)

« Si les candidats ne présentent aucun document, l'examineur le mentionne au procès-verbal et propose aux candidats plusieurs documents parmi lesquels il leur demande de choisir »

Examineur : Extérieur, il choisit une des notions

Préparation : 10 min

Durée passage : 20 min (10 min d'expression en continu pour présenter la notion + 10 min maximum d'interaction)

Niveau attendu : B1 (voir grille d'évaluation complétée par l'examineur ayant statut de copie d'examen)

Épreuve orale obligatoire LV2 approfondie (spécialité série L) [Andorre LV1]

Date : début juin

Support : Deux exemplaires de chacun des deux dossiers constitués de deux documents étudiés en classe et d'un document non étudié en classe choisi par le candidat ; chaque dossier porte sur une des deux notions choisies par le candidat parmi celles étudiées pendant l'année

« Si les candidats ne présentent aucun document, l'examineur le mentionne au procès-verbal et propose aux candidats plusieurs documents parmi lesquels il leur demande de choisir »

Examineur : Extérieur ; il choisit une des deux notions (un dossier)

Préparation : 10 min

Durée passage : 30 min (10 min expression en continu pour présenter le dossier et justifier ses choix + 20 min interaction maximum)

Niveau attendu : B1 (voir grille d'évaluation complétée par l'examineur ayant statut de copie d'examen)

Épreuve orale de contrôle : LV2, LV Approfondie [Andorre LV1]

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59177

Baccalauréats général et technologique (hors TMD, STAV et hôtellerie)

Définition des épreuves de langues vivantes et de langue vivante approfondie et de littérature étrangère en langue étrangère en série L applicable à compter de la session 2013 : rectificatif et complément (épreuves de contrôle)

Note de service n° 2012-019 du 2-2-2012

Support : Liste des notions étudiées dans l'année et un document choisi par le candidat au moment de l'épreuve parmi deux documents proposés par l'examineur se rapportant à l'une des notions étudiées dans l'année. Les documents proposés par l'examineur peuvent être une image publicitaire, un dessin humoristique, une photographie, une reproduction d'une œuvre plastique, un slogan, un titre d'article de presse, une question invitant le candidat à prendre position sur un sujet d'actualité ou un phénomène de société, etc.

Dans la mesure du possible, on privilégiera une organisation de l'épreuve « sur écran » qui permet une meilleure présentation aux candidats des documents, en particulier iconographiques. Si l'épreuve prend appui sur un document imprimé, l'examineur veille à ce que le candidat restitue le document en fin d'épreuve.

Examineur : Extérieur ; il propose au candidat deux documents qui se rapportent chacun à une notion différente de la liste des notions étudiées dans l'année.

Préparation : 10 min

Durée de passage : 20 min (10 min maximum de prise de parole libre en continu à partir du document et sans commentaire formel, 10 min maximum de conversation)

Niveau attendu : B1 (voir grille d'évaluation complétée par l'examineur ayant statut de copie d'examen)

Épreuve orale facultative (séries L, ES, S, ST)

Date : début mai

(à partir de la session 2014, seulement 3 langues autorisées au bac général et 2 langues au bac technologique, donc une seule langue facultative)

Épreuve orale obligatoire de LV3 (spécialité série L)

Date : début juin

Support : Liste des notions du programme étudiées, deux exemplaires des documents qui les ont illustrées (non issus de manuels)

« Si les candidats ne présentent aucun document, l'examineur le mentionne au procès-verbal et propose aux candidats plusieurs documents parmi lesquels il leur demande de choisir »

Examineur : Extérieur ; il choisit une des notions

Préparation : 10 min

Durée passage : 20 min (10 min d'expression en continu pour présenter la notion + 10 min maximum d'interaction)

Niveau attendu : A2 (voir grille d'évaluation complétée par l'examineur ayant statut de copie d'examen)

Pour information,

Baccalauréat professionnel, épreuve facultative de langue vivante

Arrêté du-8-4-2010 - J.O. du 27-4-2010

<http://www.education.gouv.fr/cid51727/mene1009660a.html>

Baccalauréat professionnel, épreuves obligatoires de langues vivantes [Andorre LV1]

arrêté du 8-4-2010 - J.O. du 27-4-2010

<http://www.education.gouv.fr/cid51726/mene1009658a.html>

BTS : Épreuve de langues vivantes étrangères (et régionales en LV2 ou LV facultative)

note de service n° 2012-0018 du 25-9-2012

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61676

Se référer aux modalités propres à chaque spécialité, dont grille d'évaluation

Pratiques de classe en vue de la préparation à l'expression orale du baccalauréat

Afin que l'élève puisse construire sa présentation de la notion, il convient, pour chacun des sujets d'étude retenus, d'explicitier la problématique, de la rappeler tout au long de la séquence et de montrer l'éclairage spécifique apporté par les différents supports étudiés. S'il paraît raisonnable de limiter le nombre de documents par séquence et de renoncer à l'exhaustivité, il est indispensable de nourrir la réflexion personnelle de l'élève en le confrontant à différents points de vue. En aucun cas, on n'attendra de lui ni un commentaire de chaque document ni un simple exposé de connaissances. Il s'agira pour l'élève de rendre compte du parcours qui l'a amené, dans le cadre d'un projet concret, à s'approprier des savoirs culturels, à s'interroger de manière personnelle sur une problématique et à inscrire ce travail dans la perspective plus générale d'une des notions du programme.

Afin que l'élève soit capable de construire son discours et son raisonnement, les parcours envisagés devront comporter des activités variées favorisant l'acquisition de savoirs linguistiques et culturels, un entraînement régulier à la prise de parole et le développement de compétences pragmatiques discursives (savoir planifier sa prise de parole, organiser et structurer son discours, introduire et conclure un exposé).

(Notons cependant que si les séquences peuvent donner lieu à un entraînement à l'épreuve d'expression orale du baccalauréat, les prises de parole en continu et en interaction selon le schéma bien précis des épreuves d'examen ne sauraient devenir des modèles et tenir lieu de tâche finale. Le projet des séquences et la tâche finale de chacune doivent bien évidemment s'ancrer dans une situation de communication précise, au sein d'une approche actionnelle la plus authentique possible en cohérence avec l'activité langagière dominante retenue par l'enseignant. Lors des séquences, les élèves doivent être entraînés à l'expression orale en continu et en interaction, à la compréhension de l'écrit et de l'oral, et à l'expression écrite.)

Conduite de l'épreuve d'expression orale du baccalauréat

Rappelons tout d'abord que les deux parties de l'épreuve (expression orale en continu et interaction orale) ne doivent pas excéder le temps imparti pour chacune.

Au cours de la première partie, le professeur ne doit pas intervenir, même en cas d'hésitations de l'élève, de longs silences ou de confusions majeures.

Lors de l'entretien, l'entrée en matière du professeur doit être plutôt générale. L'élève doit alors prendre l'initiative et introduire lui-même le propos. Une question introductive trop précise de l'interrogateur peut induire l'élève en erreur.

Lorsqu'un professeur interroge ses élèves, il peut tout à fait poser des questions qui permettent de faire des liens avec d'autres notions et problématiques traitées en cours. Le professeur ou l'examineur peuvent relancer le candidat à partir des documents étudiés ou en fonction de la tâche finale réalisée. Si l'élève ne resitue pas spontanément sa prestation dans la notion qu'il doit présenter, l'enseignant essaiera de l'amener à le faire lors de la phase d'interaction. Des questions plus générales ou plus personnelles ne sont bien sûr pas exclues si elles s'inscrivent naturellement dans l'entretien en prenant appui sur l'exposé. Les examinateurs veilleront par ailleurs à ne pas poser de questions trop longues, trop fermées ou trop précises sur le plan culturel.

« Toutes les épreuves doivent être conduites dans un esprit positif, en mettant le candidat en situation de confiance et en évitant de le déstabiliser ».

Patience et bienveillance sont donc les maîtres mots pour une conduite d'entretien qui permette à l'élève de donner le meilleur de lui-même.